

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an **deux mil vingt-trois**, le **13 avril** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Christiane **ANDREU**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absente : Mme Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

L'unique section de fonctionnement fait apparaître un total de dépenses de 53.220,59 €, pour un total de recettes de 44.851,20 €.

L'excédent de fonctionnement 2021 reporté est de 25.626,04 €, ce qui porte le total des recettes de l'exercice 2022 à 70.477,24 €.

Il ressort un excédent global de fonctionnement 2022 égal à **17.256,65 €**.

Dépenses réalisées.

- Colis de Noël	17.460,00 €.
- Animations diverses.....	8.623,52 €.
- Reversement pour location Téléalarmes	19.706,20 €.
- Subvention à l'ADPA	7.038,57 €.
- Secours	33,74 €.
- Frais de communication (téléphone)	358,56 €.

Recettes réalisées.

- Produit des Téléalarmes.....	19.686,20 €.
- Subvention de la Commune	25.000,00 €.
- Dons	165,00 €.
- Excédent 2021 reporté	25.626,04 €.

Le Conseil d'Administration est invité à statuer, après que Franck BRON Président ait quitté la séance.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré

☞ Adopte le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 17 avril 2023
Le Président,

